

28 septembre : IVG, plus qu'une liberté, un droit !

Quand il y a un an, nous commençons le communiqué en nous réjouissant de l'inscription de « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'Interruption Volontaire de Grossesse dans la Constitution française ; cette année, c'est la colère qui nous anime. Cet été, nous avons appris le projet du gouvernement des États-Unis de détruire un stock de médicaments contraceptifs. Le gouvernement américain a rejeté toutes les offres d'organisations humanitaires internationales, des pays et des acteur-trices mondiaux-ales de la santé de rachat ou de redistribution de ces contraceptifs, au départ destinés aux pays partenaires à faibles revenus. L'administration Trump s'est montrée implacable dans son obsession de contrôler le corps des femmes, non seulement aux États-Unis, mais aussi dans le monde entier.

Aujourd'hui, des palettes de contraceptifs restent inutilisées dans des entrepôts en Belgique et doivent arriver en France pour être détruits. De nombreuses associations ont interpellé le gouvernement français et la commission européenne pour intervenir auprès du gouvernement étatsunien. L'Europe renvoie la responsabilité à la Belgique et la France, dépositaires des stocks. Le gouvernement français s'estime illégitime, les stocks appartenant à l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international). Pire ! Les contraceptifs ne sont pas considérés comme des médicaments essentiels, et puisqu'il n'y a pas de pénurie, les autorités françaises sont impuissantes.

La Fédération internationale pour le Planning familial estime que cette destruction pourrait priver 1,4 millions de femmes et de filles en Afrique de moyens de contraception.

À l'heure actuelle, nous ne savons pas si la France a déjà fait procéder à la destruction entière ou partielle des stocks.

Cette actualité s'ajoute aux coupes budgétaires impactant encore une fois les associations accompagnant les femmes dans leur parcours IVG et les centres dédiés.

Les décisions politiques, prises par un gouvernement qui prétend faire de l'égalité une grande cause, creusent les inégalités et mettent particulièrement à mal la santé des femmes en France, et dans le monde. Les groupes de pression anti-choix français et internationaux attaquent le droit à l'avortement, notamment sur internet en diffusant de fausses informations et en culpabilisant les femmes.

La Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture de la Confédération Générale du Travail est féministe : elle lutte contre toutes formes de freins à l'exercice du droit des femmes et revendique l'accès réel à l'IVG. L'allongement du délai à 14 semaines de grossesse, l'inscription de la liberté garantie ne suffisent pas si, dans les faits, les femmes se retrouvent démunies et seules. Il est urgent de rouvrir et d'ouvrir les centres IVG et maternités de proximité pour faciliter l'accès des femmes à leurs droits, et aussi de soutenir les associations qui militent pour ces droits, comme le Planning Familial.

La FERC CGT exige la mise en place réelle des 3 séances annuelles d'information et d'éducation de toutes et tous à la vie affective et sexuelle comme le stipule la loi de 2001, et l'application des programmes d'EVAR/EVARS applicables depuis cette rentrée, dans l'enseignement public et privé sous contrat avec l'État.

La FERC CGT œuvre aussi pour que la France se batte pour l'inscription du droit à l'IVG dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

La FERC CGT appelle à participer le plus largement possible aux initiatives qui auront lieu partout en France à l'occasion de la journée internationale pour le droit à l'avortement le 28 septembre.

Montreuil, le 16 septembre 2025